



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 juin 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-06-1-04) ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-et-un juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu le budget primitif du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2022 ;

Vu le compte administratif du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2021 ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2022 ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE,)

ARTICLE UNIQUE : Approuve le Budget supplémentaire pour l'exercice 2022 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour les deux sections cumulées, à la somme de 98 821.03 €.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé